

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 14 décembre 2009
Séance du 26 novembre 2009

13 PRU Rouher - déclassement du domaine public – secteur du square Bérégovoy

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mmes JAJAN, KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, M. BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. KCHOK

M. SZPIRKO

Mme PORAS

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. SEGUIN

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents	28

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hicham BOULHAMANE, conseiller municipal délégué, expose :

Le Projet de Renouvellement Urbain du secteur des Hautes Haies du quartier Rouher a pour objectif :

- de diversifier l'offre en matière d'habitat avec la démolition de logements qui, dans leur forme, ne correspondent plus aux attentes des habitants et la reconstruction d'opérations plus adaptées à la demande actuelle ;
- d'améliorer la vie des habitants dans les logements maintenus avec un important programme de réhabilitation et de résidentialisation du bâti existant ;
- de désenclaver le secteur ;
- de mettre en place une trame viaire hiérarchisée pour améliorer la desserte du site ;
- de définir les limites urbaines et paysagères du quartier.

Dans ce cadre, et afin de permettre la réalisation des futurs projets, il est nécessaire de procéder à un remembrement foncier conformément au schéma directeur de PRU Rouher. A cet effet, le tracé des voies Lafayette, Lamartine, Jean Moulin et Jean Biondi va être modifié et certains espaces publics actuels vont être intégrés aux futurs ilots à bâtir et au futur square Bérégovoy.

Aussi, il vous est proposé de désaffecter et déclasser du domaine public les emprises de terrain identifiées au plan de principe ci-annexé et destinées à être intégrées aux futurs ilots à bâtir et au futur square Bérégovoy. L'ensemble de ce projet de remembrement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte ni de circulation assurées par les voies, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.



maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3,
Vu la convention ANRU en date du 3 septembre 2007 lançant le Projet de renouvellement Urbain,
Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 26 novembre 2009,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1 :

La désaffectation et le déclassement de ces emprises de terrains situés aux alentours du square Bérégovoy identifiées au plan de principe annexé à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser le document d'arpentage correspondant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

16 DEC. 2009

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

16 DEC. 2009

Jean-Claude VILLEMAIN



Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16/12/09. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Ratuy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE